

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB205 Communication publicitaire 2			
Code	ARPB2B05P205	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Benoît DEVUYST (benoit.devuyt@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à prolonger les acquis du cours ARPB2B05P202 et à préparer au mieux l'étudiant(e) au travail de fin d'étude qu'il/elle aura à présenter en dernière année.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**

Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

- 1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement
- 1.1.2 Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept
- 1.1.3 Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs
- 1.1.4 Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit
- 1.1.5 Acquérir et développer son esprit critique
- 1.1.6 Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente

Compétence 2 **Compétences transversales spécifiques à la Catégorie Arts Appliqués**

Sous Compétence 2.1 Compétences artistiques

- 2.1.1 Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de créativité
- 2.1.4 Développer sa sensibilité et son sens esthétique

Compétence 3 **Compétences spécifiques**

Sous Compétence 3.2 Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la publicité

- 3.2.1 Prendre en compte les objectifs des annonceurs et le comportement des consommateurs dans leurs composantes rationnelles, psychologiques et affectives et répondre à leurs attentes et répondre à leurs demandes
- 3.2.2 Choisir les médias et les supports les plus appropriés pour véhiculer un message en fonction de la cible concernée
- 3.2.3 S'adapter aux nouveaux médias et aux nouvelles formes de marketing
- 3.2.5 Évaluer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet et le coût du travail à réaliser

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant(e) :

- Aura intégré les contraintes stratégiques liées à tout travail graphique
- Aura cherché et trouvé le sujet de son TFE
- Sera capable de déterminer les enjeux liés à son sujet de TFE
- Saura comment structurer et développer un contenu de TFE intéressant et utile
- Pourra aborder la réalisation de son TFE en pleine connaissance de cause

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB2B05P205A Communication publicitaire 2

12 h / 1 C

Contenu

- Briefings de mise en pratique des principes du cours
- Principes & contenu du TFE
- Analyse de TFE existants
- Simulation de TFE
- Recherche d'un bon sujet de TFE

Démarches d'apprentissage

Cours sous forme d'ateliers mixant contenu théorique, travail en équipe ou individuel, présentations et mises en commun.

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices intermédiaires évalués et commentés

Ouvrages de référence

Néant

Supports

- Prise de notes
- Plateforme ConnectED
- Plateforme Teams
- Centre de documentation

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Travaux réguliers tout au long de la période
- Examen écrit en clôture de période

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	60		
Période d'évaluation			Exe	40	Tvs	40

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

- La section pratique l'arrondi mathématique lors de l'évaluation finale de la période.

- Lors de l'examen, tout(e) étudiant(e) retardataire se verra refuser le droit de participer à l'examen et sera envoyé(e) à la Direction.
- La consultation des copies ne vaut que pour l'examen et dans le respect de l'horaire établi.
- Toute absence pour maladie doit être signalée au secrétariat principal dans les délais impartis. une copie du CM doit être remise à l'enseignant au plus tard 1 semaine après la période d'absence.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).